



MAIRIE DE VIEUX BERQUIN

☎ 03.28.42.70.07

☎ 03.28.43.56.62

## Conseil municipal du 12 juillet 2016

### Affichage du Compte-rendu

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 12 JUILLET A VINGT HEURES, les membres formant le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-BERQUIN se sont réunis en l'Espace Louis de Berquin sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SALOMÉ, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 6 juillet 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

**Présents** : Mesdames et messieurs Jean-Paul SALOMÉ, Cécile BOUQUET, Jacques HERNU, Stefan GAGET, Bertrand DENEUEGLISE, Dominique DELAPLACE, Benoit DUBUS, Calixte FAES, Régis VANDAMME, Lucette FOURNIER, Patricia SIMON, Rosette DUHAYON, Odile HUYGHE, Xavier VERNIEUWE, Didier ENGRAND, Benoit LECLERCQ, Justine BOUDRY.

**Absents excusés** : Arlette FLAMMEY (pouvoir à Lucette FOURNIER), Ingrid FAUQUEMBERGUE (pouvoir à Stefan GAGET), Olivier COURDAIN (pouvoir à Benoit LECLERCQ).

**Absents** : Patricia DEWAELE, Pascal RIBOUT, Virginie DUPONT-PLAULT.

**Secrétaire de séance** : Jacques HERNU

### Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juin 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

#### Délibération n° 2016-036 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Vu la délibération n° 2014-026 en date du 29 mars 2014 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations, à savoir :

1) Concessions dans les cimetières

N°	Concessionnaire	Cimetière	Concession	Durée	Superficie	Montant	Date	Nature
029	Monsieur Marc WIEGHTMAN	Caudescure	1173	Cinquantenaire	1 m2	570 €	15/06/2016	Attribution d'une concession dans l'espace cinéraire

2) Finances locales-divers

N°	Date	Objet	Montant	Durée	Titulaire	Adresse
030	08/07/2016	Remboursement cotisation CLIC 2016	996,60 €		CLIC	790, route de Locre 59270 Bailleul

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

#### Délibération n° 2016-037 : Validation du projet de restructuration et d'aménagement des abords de la salle de sports

Vu le projet de restructuration et d'aménagement des abords de la salle de sports présenté par le Maître d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie -Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de restructuration et d'aménagement des abords de la salle de sports

- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises.

### **Délibération n° 2016-038 : Mise en place du prélèvement automatique et des Titres payables par carte bancaire sur Internet**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé TIPI (Titres payables par Internet)

Vu l'avis favorable de la commission Finances – Marchés publics – RH en date du 3 mars 2016,

Considérant que la commune de Vieux-Berquin est désireuse de participer activement au programme de modernisation de l'administration et ainsi contribuer au développement de l'administration électronique,

Considérant que l'instauration du prélèvement automatique mensuel et du paiement par carte bancaire via Internet sont destinées à faciliter les démarches des familles pour le règlement des factures périscolaires,

Considérant que l'instauration de ces systèmes de paiement doit permettre également de faciliter la tâche et alléger la charge de travail du personnel affecté à la régie et à l'encaissement des recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement de l'ensemble des produits des services périscolaires municipaux (cantine, étude, garderie, TAP)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déléguer par arrêté, aux régisseurs concernés et leurs mandataires, la signature des contrats de prélèvement automatique avec les usagers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI), à modifier l'arrêté portant constitution de la régie de recettes ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de règlement ainsi que du prélèvement automatique.

### **Délibération n° 2016-039 : Aide départementale aux villages et aux bourgs – Demande de subvention – Restructuration et aménagement des abords de la salle de sports**

Monsieur le Maire expose que la commune a souhaité s'engager dans une démarche d'amélioration du cadre de vie en aménageant les abords de la salle des fêtes et de la salle des sports. Les objectifs poursuivis à travers ce projet ont été ainsi définis :

1. Travailler sur la liaison entre la salle de sports et les autres bâtiments communaux
2. Dévoiement de la rue Abbé Lemire
3. Mettre en scène la perspective sur la salle de sports dont la construction s'achevait à l'époque.
3. Réorganiser l'arrière de la salle des fêtes avec l'aménagement d'un parking mutualisé.
5. L'ensemble des aménagements devra être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, par un travail sur les niveaux et les bordures.

Le projet se veut qualitatif (choix des matériaux, étude paysagère). En dehors de soigner l'aspect esthétique de cet espace concentrant l'essentiel des bâtiments et installations communales, il s'agira avant tout d'en conforter l'aspect pratique tout en privilégiant la sécurité des usagers des services publics.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Recettes				
	HT	TTC			
Restructuration et aménagement des abords de la salle des sports		Commune de Vieux-Berquin	167 717 €		
		FCTVA	51 332 €		
		Communauté de communes			
		DETR			
		Département du Nord	156 463 €		
<b>Total</b>	<b>312 927 €</b>	<b>375 512 €</b>	<b>Total</b>	<b>312 927 €</b>	<b>375 512 €</b>

Considérant que les travaux de restructuration et d'aménagement des abords de la salle de sports entrent dans la catégorie des travaux d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité éligibles à l'aide départementale aux villages et aux bourgs de moins de 5000 habitants du département pour un taux de financement de 30 à 50%,

Vu le devis établi pour un total de 312 927 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et aux bourgs pour une subvention à hauteur de 50% du montant prévisionnel des travaux, soit une subvention de 156 463 €.

## **Délibération n° 2016-040 : Aide départementale aux villages et aux bourgs – Demande de subvention – Réfection de la toiture de l'église St Barthélémy**

Monsieur le Maire expose que la toiture de l'église St Barthélémy qui date de l'après-guerre a subi quelques dégâts lors de la tempête de fin décembre 2013 nécessitant l'intervention d'un couvreur. Ce dernier a alerté la commune sur l'état de la couverture ardoise de la nef centrale qui nécessite une réfection à court terme afin d'éviter les infiltrations d'eau. Par ailleurs, des fuites ont également été constatées au-dessus de l'escalier menant à la tourelle, côté presbytère, nécessitant également la reprise de la toiture à ce niveau.

Dans la continuité des travaux de mise en sécurité de l'église, de ses occupants occasionnels et des passants réalisés en 2012 au niveau des ouvrages de maçonnerie, l'objectif des travaux est le maintien hors d'eau de l'édifice, élément majeur du patrimoine local.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Recettes				
	HT	TTC			
Réfection couverture ardoise de la Nef principale de l'église St Barthélémy		Commune de Vieux-Berquin		47 010 €	
		FCTVA		30 905 €	
		Communauté de communes		16 279 €	
		DETR		31 402 €	
		Département du Nord		62 804 €	
<b>Total</b>	<b>157 000 €</b>	<b>188 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 000 €</b>	<b>188 400 €</b>

Considérant que les travaux de réfection de l'église St Barthélémy entrent dans la catégorie des travaux d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité éligibles à l'aide départementale aux villages et aux bourgs de moins de 5000 habitants du département pour un taux de financement de 30 à 50%,

Vu le devis établi pour un total de 157 010 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE** le Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et aux bourgs pour une subvention à hauteur de 40% du montant prévisionnel des travaux, soit une subvention de 62 804 €.

## **Délibération n° 2016-041 : Détermination du montant de la redevance de la concession de stationnement accordée à la SCI La Fox Compagnie**

Vu la demande de permis de construire n° PC 059 615 15 J000 10 déposée par la SCI La Fox Compagnie en vue de la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment existant sis 11 rue d'Estaires en cabinet dentaire,

Considérant l'impossibilité pour le pétitionnaire de réaliser les 4 places de stationnement (dont 1 PMR) imposées par le Plan Local d'Urbanisme sur le terrain d'assiette du projet,

Vu la demande du pétitionnaire tendant à obtenir une concession à long terme dans un parc public de stationnement,

Vu la promesse synallagmatique de concession de stationnement signée le 15 mai 2016 par M. le Maire de Vieux-Berquin,

Considérant l'octroi du permis de construire,

Considérant que cette concession doit faire l'objet d'une redevance fixée par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 600 € le montant de la redevance annuelle due par la SCI La Fox Compagnie pour la concession de 4 places de stationnement (dont 1 pour Personnes à Mobilité Réduite) sur le domaine public communal sis Grand'Place.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de concession de places de stationnement sur le domaine public.

Affiché le 20 juillet 2016.

Le Maire,

Jean-Paul SALOMÉ.